PROCÈS-VERBAUX des SÉANCES

Octobre 2001 - Mai 2002

2001

6 octobre

Philippe BONNET-LABORDERIE

La maladrerie Saint-Lazare de Beauvais

Eric Blanchegorge signale la parution à Paris, sous la plume d'Anne Leclair, d'un épais volume consacré au peintre François Louis Jacques Durameau (1733-1796). Cet auteur, grâce à de minutieuses recherches, a pu identifier sa main dans le "Saint Jacques" peint pour le chœur de l'église Saint-Jacques de Compiègne. Elle détermine que cette toile, commandée en novembre 1768, sur ordre de Louis XV, à un certain de L'étang, fut achevée en juin 1769 par son élève Durameau, qui est nommé comme l'ayant "retouchée entièrement". Un "Saint Louis" pareillement demandé au peintre Touzé fut détruit à la Révolution et remplacé, en 1849, par une nouvelle toile de même sujet par Dupuis de la Roche.

C'est au tour de Philippe Bonnet-Laborderie, qui anime le GEMOB (Groupe d'étude des monuments du Beauvaisis) depuis sa fondation en 1973, d'exposer l'histoire de la maladrerie Saint-Lazare de Beauvais, avec une introduction sur la lèpre et les moyens pour la soigner et la limiter. Cette maladie qui sévit en Occident bien avant les croisades peut durer dix à trente ans avant l'issue fatale. Elle s'étend au XIIe siècle et on va la soigner par l'isolement dans des lazarets ou maladreries. Lazare le pauvre, mendiant à la porte du riche (Evangile de Luc) a donné son nom à ces établissements où l'on soigne par charité chrétienne, c'est-à-dire par amour du prochain. C'est seulement après la peste noire de 1348 et ses répétitions que les malades furent enfermés dans des clôtures rigoureuses. Tout un personnel soigne, nourrit et assure la vie spirituelle des malades qui ne sont jamais très nombreux dans chaque établissement, dix à trente au plus. On a même quelques procès contre de faux lépreux qui auraient voulu bénéficier de cette existence relativement confortable. On y boit le vin des vignobles voisins des maladreries. On y assure des bains afin d'apaiser les souffrances. Le meilleur ouvrage de référence est celui de François Touati, paru en 1992, intitulé Les lépreux dans la province de Sens.

Dans le seul département de l'Oise on trouve une centaine de maladreries qui, de plus en plus désertées au XVIe siècle, seront ensuite pour la plupart rattachées à des hôpitaux généraux. La principale maladrerie de Compiègne se situait en lisière de forêt, dans ce qui devint le faubourg Saint-Lazare, mais il y en avait aussi une au faubourg Saint-Germain.

Cette maladie persiste dans les pays les plus pauvres : Inde, Haïti, Brésil, Afrique noire... L'Institution Follereau et l'Ordre de Malte suppléent une solidarité internationale défaillante.

La maladrerie Saint-Lazare de Beauvais est un très bel exemple hospitalier, malheureusement en piteux état. Elle fut fondée à la fin du XIe siècle ou tout au début du XIIe. Son cartulaire était conservé aux archives hospitalières de Beauvais. Les principaux bâtiments furent classés en 1862, déclassés en 1888. M. l'abbé Merlette fait remarquer que la loi de 1887 permettait en effet le déclassement de droit si le monument n'avait pas bénéficié de subventions ; ce qui fut aussi le cas de la collégiale de Saint-Evremond, à Creil, qui fut, une quinzaine d'années après, entièrement détruite. La maladrerie de Beauvais fut reclassée en 1939 et la protection, par inscription à l'Inventaire supplémentaire, étendue au logis et aux murs de clôture en 1967. Cependant les travaux d'entretien sont très insuffisants. (Depuis cet exposé, nous avons appris l'existence d'un important projet de réhabilitation).

Une série de diapositives permet de voir l'état des bâtiments, de les admirer, notamment la magnifique grange (d'exploitation et non pas dîmière comme on le dit trop souvent), mais aussi de déplorer une trop longue impéritie de la municipalité et des services responsables du patrimoine national.

3 novembre Bernard MERLETTE

Les communes royales aux XIIe et XIIIe siècles

Après une intervention de Françoise Maison, annonçant l'exposition sur le jeu de paume à Fontainebleau, à laquelle participe le château de Compiègne, l'abbé Bernard Merlette traite des communes royales aux XIIe et XIIIe siècles.

Les documents d'archives sont rares : l'incendie de la Chambre des Comptes de 1737 n'a laissé que des épaves des documents comptables. La première série de comptes de communes sous saint Louis, comportant une liste de celles-ci, subsiste néanmoins ; en revanche les documents administratifs abondent, mais la masse des registres de la Chancellerie royale aux Archives nationales est considérable et difficilement maîtrisable. Si Philippe Auguste a institué l'enregistrement des actes, il ne s'agit que d'un choix destiné à fournir des modèles. C'est Philippe le Bel qui instaure l'enregistrement obligatoire de tous les actes.

La naissance des communes relève de causes multiples, occasionnelles, d'une grande complexité, sans dessein politique systématique. La première est celle du Mans, octroyée par le duc de Normandie aux habitants, pour se